



Echo suisse à la 1^e Session de l'Assemblée synodale de l'Eglise universelle en 2023

Fribourg, le 13 mai 2024

COMMENT POUVONS-NOUS ÊTRE UNE EGLISE SYNODALE EN MISSION ?

A tous les niveaux de l'Eglise catholique en Suisse existe un désir de synodalité accrue. A travers les régions linguistiques, avec leurs cultures et leurs spiritualités, et malgré la diversité des cadres de droit public ecclésiastique dans les cantons, il existe un consensus parmi les responsables : nous souhaitons devenir plus synodaux.

C'est dans ce contexte qu'il a été décidé de réaliser une phase d'expérimentation synodale de cinq ans. Au niveau national, il s'agit de développer, d'évaluer et de perfectionner des formes de consultation synodale, de dialogue, de discernement ainsi que le processus menant à la prise de décision (*decision making*) et le moment de la décision (*decision taking*). Les expériences diocésaines seront prises en compte, tout comme les développements synodaux au niveau mondial et de l'Eglise universelle. Nous sommes au début d'un chemin d'apprentissage exigeant mais important.

Des expériences instructives

Les expériences de synodalité faites jusqu'à présent dans le cadre du processus synodal actuel donnent des indications importantes pour une Eglise synodale en mission :

La méthode synodale transforme l'Eglise et sa mission

La méthode synodale est plus qu'une méthode. La "discussion dans l'Esprit" a une dynamique interne qui ne se termine pas avec la fin d'une discussion. Il existe une dynamique pour d'autres expériences de cette synodalité en vue d'une préoccupation d'inclusion radicale. Cela exige une double transformation :

D'une part, l'Eglise doit être marquée par les qualités synodales (estime de chaque personne, espace pour la diversité, hospitalité, liberté de parole, respect, coresponsabilité, écoute de l'Esprit...) dans toutes ses structures, dans sa pratique, dans la compréhension de son enseignement, dans l'exercice du pouvoir, de la responsabilité, etc. Le souci est particulièrement grand que les expériences faites dans les assemblées synodales restent limitées à quelques domaines particuliers de l'Eglise. La conscience de l'égale dignité baptismale de tous les baptisés s'est accrue. En particulier en ce qui concerne les femmes, cela doit être mis en œuvre dans la structure et la vie d'une Eglise synodale.

D'autre part, il faut surmonter les difficultés observées jusqu'à présent dans le processus synodal, tant au niveau mondial qu'en Suisse, pour entrer en dialogue synodal avec des groupes de personnes qui se tiennent à distance de l'Eglise ou qui ont fait l'expérience de l'humiliation, du paternalisme et du mépris de la part de l'Eglise. Les personnes concernées par les abus de pouvoir sexuels et spirituels au sein de l'Eglise catholique ne sont qu'une part visible de nombreux autres groupes de personnes qui ont été et sont encore marginalisés dans l'Eglise et par l'Eglise, ignorés, rabaissés

et dont la dignité n'est pas respectée. Ce n'est que si l'Eglise elle-même emprunte des chemins de conversion qu'elle pourra assumer de manière crédible sa mission dans le monde d'aujourd'hui - et donc être vraiment l'Eglise.

La synodalité et la mission sont des processus d'une Eglise en pèlerinage

Lorsque nous parlons d'un chemin d'apprentissage de l'Eglise, cela implique une déclaration importante sur la synodalité : la synodalité n'est jamais terminée. Elle reste un processus ouvert qui exige de l'Eglise en pèlerinage à travers le temps une conversion toujours nouvelle. Cela signifie également que l'Eglise synodale doit et peut toujours prendre conscience de ses limites et de sa culpabilité. Ce n'est qu'ainsi que l'évangélisation, la mission de l'Eglise, son identité et sa vocation demeurent : l'expérience synodale du dialogue évangélisateur avec les autres - et en cela l'expérience de sa propre évangélisation, la grâce d'une écoute toujours nouvelle de Dieu, l'appel à la conversion et la vocation à la mission, au témoignage. Dans la société de la connaissance actuelle, le dialogue avec les sciences fait également partie d'une Eglise synodale et pèlerine.

L'Eglise synodale et l'Eglise hiérarchique sont au service de la mission

L'expérience de l'évangélisation est un don de la grâce. L'évangélisation relie l'Eglise synodale à l'Eglise hiérarchique. Comme l'Eglise synodale, l'Eglise hiérarchique n'est qu'une fonction de l'Eglise en tant que mission. L'Eglise hiérarchique sert à rappeler l'origine de la mission. Par cette fonction, elle sert également à garantir la qualité synodale de l'Eglise. De son côté, l'Eglise synodale donne à la mission de l'Eglise sa concrétisation et sa signification dans le temps. Cela inclut également des impulsions pour la pratique de l'Eglise hiérarchique. L'Eglise synodale et l'Eglise hiérarchique se servent et se complètent mutuellement comme condition de la mission vivante de l'Eglise dans l'histoire.

L'Eglise synodale se réalise dans la diversité inculturée

Dieu s'est fait homme. Le modèle de l'incarnation encourage, dans une Eglise synodale, une diversité d'inculturations. L'Eglise en Suisse, avec ses différentes régions linguistiques et sa grande diversité d'identités et d'appartenances culturelles liées à la migration, exige justement une ouverture à l'inculturation - et en même temps l'effort interculturel du dialogue synodal et la recherche de points communs. L'œcuménisme a également une signification importante pour la Suisse, sans laquelle la synodalité reste incomplète dans le quotidien de l'Eglise.

<p>1 COMMENT RENFORCER LA CORESPONSABILITÉ DIFFÉRENCIÉE DE TOUS LES MEMBRES DU PEUPLE DE DIEU POUR LA MISSION ?</p>
<p>1.1 Développer les expériences synodales existantes</p>
<p>L'Eglise catholique en Suisse connaît déjà de nombreuses possibilités de participation aux processus de prise de décision. La coresponsabilité partagée des décisions au niveau de la paroisse, du diocèse et de l'ensemble de la Suisse est souvent une bonne pratique. En raison de la diversité des bases juridiques cantonales pour le travail de l'Eglise, les évêques, dont presque tous ont un diocèse constitué de plusieurs cantons, connaissent bien le service de l'unité dans la diversité. La collaboration œcuménique fait également partie de cette expérience.</p> <p>La Suisse se caractérise par une large coresponsabilité dans les questions d'autorité ecclésiale par des personnes élues démocratiquement. Le "système dual" prédominant en Suisse repose sur deux piliers d'autorité ecclésiale - un pilier de droit canonique et un pilier de droit public ecclésiastique. Ce n'est qu'en s'écoulant mutuellement que l'on trouve ici des voies viables pour prendre des décisions communes. Parallèlement, le respect des compétences et des domaines de compétence propres à chacun est cultivé. Mais les nombreux défis auxquels l'Eglise catholique est confrontée, les nombreux cas d'abus de pouvoir sexuel et spirituel et, depuis longtemps, la sécularisation et l'individualisation, exigent aussi de nouvelles formes de collaboration pour être, aujourd'hui et à l'avenir, une Eglise qui vit sa mission. L'aspect canonique et juridique de l'Eglise et l'aspect de droit public ecclésiastique se voient tous deux appelés à des changements pour plus de synodalité.</p>
<p>1.2 Plus qu'une méthode : la "conversation dans l'Esprit »</p>
<p>En particulier, la culture du dialogue ouvert des discussions synodales est valorisée comme base fructueuse de participation et de formation de la communauté. L'invitation à l'honnêteté, l'encouragement à prendre la parole et l'écoute de la voix de l'Esprit Saint dans le dialogue entre les uns et les autres, dans le silence commun et la prière ainsi que dans la réflexion partagée sont des éléments indispensables de l'Eglise synodale et missionnaire.</p>
<p>1.3 Synodalité et mission par l'inclusion radicale</p>
<p>C'est précisément le fait de rendre audibles et visibles des personnes qui sont souvent exclues, reléguées ou rendues invisibles dans l'Eglise, qui conditionne l'accomplissement par l'Eglise de sa mission. Les décisions synodales qui marginalisent ou excluent ces personnes et leurs expériences, en particulier les femmes, les personnes <i>queer</i> et les personnes socialement défavorisées, sont contraires à la mission de l'Eglise.</p>
<p>1.4 Autorité synodale des personnes souffrantes</p>
<p>Cela vaut tout particulièrement pour les voix des personnes victimes d'abus sexuels ou spirituels au sein de l'Eglise et par ses ministres. Les voix de ces personnes doivent recevoir une grande autorité dans une Eglise synodale prête à se repentir. L'autorité de ceux qui souffrent revêt une grande importance dans une Eglise synodale.</p>

<p>1.5 Le défi de la repentance</p>
<p>Tous ces éléments et expériences de la pratique synodale constituent un défi pour l'Eglise en Suisse avec ses structures et ses méthodes de travail. Les structures de droit canonique et de droit public ecclésiastique de l'Eglise catholique en sont affectées chacune à leur manière.</p>
<p>La partie de droit public ecclésiastique a la chance de concevoir ses formes de participation de manière plus large, plus accueillante et plus axée sur le dialogue et, dans ce sens, de participer davantage au caractère de mission de l'Eglise, qui dépasse toujours les structures et les routines existantes.</p>
<p>Le côté canonique et juridique reconnaît également cette opportunité. Il s'y rattache en outre la perspective de concevoir non seulement le <i>decision making</i> (processus qui mène à la prise de décision), mais aussi le <i>decision taking</i> (moment de la prise de décision) de manière à y faire apparaître une qualité communautaire, participative et orientée vers la mission.</p>
<p>1.6 Promouvoir une compréhension synodale de la hiérarchie</p>
<p>La qualité synodale de l'Eglise est justement remise en question pour les thèmes qui concernent des personnes qui ne sont pas représentées dans la direction hiérarchique de l'Eglise. On ne comprend plus et on n'accepte plus, dans une large mesure, que ce soient souvent uniquement des hommes célibataires ordonnés prêtres ou évêques, dotés d'un haut niveau d'éducation et d'un statut élevé, qui décident de questions qui concernent les jeunes, les femmes, les personnes <i>queer</i>, les personnes en couple, mariées ou en famille, les personnes pauvres et marginalisées et bien d'autres. Un processus de "discernement" du peuple de Dieu ne doit pas être contrecarré par des processus séparés de "discernement et de décision" de la hiérarchie. Les personnes qui sont devenues audibles et visibles dans le processus de discernement du peuple de Dieu ne doivent pas être à nouveau exclues et rendues invisibles par des décisions prises par d'autres. Pour cela, des offres de formation sont également nécessaires afin de garantir une pratique plus synodale de la hiérarchie et une plus grande participation du peuple de Dieu.</p>
<p>1.7 Fondements de la synodalité et de la mission de l'Eglise locale</p>
<p>De nombreux défis sont à relever au niveau des Eglises locales, pour lesquels des cadres synodaux appropriés sont nécessaires au niveau de l'Eglise universelle. L'expérimentation d'une plus grande synodalité n'en est qu'à ses débuts en Suisse, mais des besoins centraux pour les Eglises locales en Suisse sont clairement visibles :</p>
<p>1.7.1 La coresponsabilité du peuple de Dieu dans l'ensemble du processus, depuis la recherche de décisions jusqu'à la prise de décisions, doit être organisée de manière synodale. Pour ce faire, il convient de créer des marges de manœuvre dans le cadre du droit canonique ; et, en attendant, des espaces de liberté pour les expériences menées par les Eglises locales.</p>
<p>1.7.2 La reconnaissance de l'égalité baptismale des hommes, des femmes et des personnes <i>queer</i> doit être vécue et témoignée dans la construction d'une Eglise synodale. Pour ce faire, une Eglise synodale doit être encouragée à faire passer la responsabilité pastorale avant l'obéissance disciplinaire.</p>

1.7.3 Il convient de concevoir et de mettre en œuvre une obligation de rendre des comptes des évêques en ce qui concerne leur action de direction en rapport avec les processus de décision synodaux. Pour ce faire, il convient de s'inspirer des procédures démocratiques et sociales très appréciées en Suisse et d'adapter les instruments appropriés au sein de l'Eglise. On peut par exemple imaginer des "bureaux de l'égalité" pour chaque diocèse ou des boucles de retours et évaluation obligatoires avec une large participation lors de décisions importantes.

1.7.4 Le critère de l'unité d'une Eglise synodale ne peut être réalisé que de manière subsidiaire. Différents niveaux de compétences de la responsabilité de l'Eglise locale, régionale et universelle doivent être définis et rendus obligatoires.

1.8 Formes pour plus de synodalité en Suisse

En Suisse, on trouve déjà différents efforts pour plus de synodalité au niveau des Eglises locales, sans avoir encore une image claire de la pratique. Jusqu'à présent, on constate une multitude de tentatives : assemblées synodales au niveau diocésain, intensification du travail des conseils pastoraux existants et création de nouveaux conseils de ce type, commissions chargées de conseiller les évêques, mesures de formation à de nouveaux ministères dans l'Eglise (lectorat et acolytat) comme contribution à une vie plus synodale des paroisses, etc.

Au niveau national, les processus seront à l'avenir observés et poursuivis. La commission synodale, dont la création a été décidée début 2024, sert à cela. Elle commencera son travail dès cette année.

La tâche centrale de la commission de synodalité est la réalisation de la phase d'essai synodale à l'échelle nationale. Ici aussi, il s'agit de tester des processus qui mènent à prise de décision synodale (*decision making*) et des procédures synodales pour le moment de prise de décision (*decision taking*).

1.9 Inculturer la méthode du dialogue synodal

Dans tous ces développements, l'application de la méthode synodale est de plus en plus appréciée. Mais parallèlement, il s'avère que le besoin d'inculturation de la méthode dans les différentes régions linguistiques de Suisse et pour différents groupes cibles est parfois très élevé et que de nombreux obstacles doivent encore être levés pour qu'une large participation synodale soit possible.

1.10 Formation pour plus de synodalité

Actuellement, des mesures de formation initiale et continue sont considérées partout comme nécessaires concernant la synodalité ainsi que la méthode synodale de discussion "discussion dans l'esprit". La nouveauté de cette méthode, qui représente en même temps un nouveau style d'être en Eglise, en est la raison. Pour établir ce style au niveau paroissial, diocésain et suisse, auprès des équipes d'aumôniers et de personnes engagées ainsi que dans les groupes, les mouvements et les associations, de multiples efforts de formation initiale et continue sont nécessaires.

Un diocèse met actuellement en œuvre cette méthode en mettant l'accent sur la formation au sein des décanats. Un autre diocèse utilise la méthode synodale pour renforcer les conseils pastoraux dans les réseaux paroissiaux nouvellement créés. Un autre diocèse encore organise depuis longtemps des formations régulières pour les conseils paroissiaux et les conseils pastoraux du diocèse. Un autre diocèse encore sensibilise les collaborateurs et les personnes intéressées à la synodalité et à la méthode synodale par le biais d'un petit magazine. De nombreuses autres mesures peuvent être citées. Parallèlement, il apparaît clairement que des offres de formation et de formation continue systématiques et transversales font encore défaut.

1.11 Services et ministères pour une Eglise synodale

La question de nouveaux services et ministères pour une Eglise plus synodale est également en jeu. Un diocèse qui, jusqu'à présent, ne connaissait presque exclusivement que le ministère sacerdotal, utilise les nouveaux services "lectorat" et "acolytat" pour la construction d'une Eglise plus synodale. D'autres diocèses, dans lesquels une diversité de services, de ministères et de professions différenciés a pu se développer au cours des dernières décennies dans l'Eglise et la pastorale, réfléchissent à modifier davantage cette diversité dans le sens de la synodalité.

Dans ce contexte, la question des conditions d'admission à tous les ministères, et en particulier l'admission des femmes à tous les ministères, est notamment un sujet important. Le fait que les femmes soient exclues du sacerdoce n'est plus compris en de nombreux endroits. Dans ce contexte, l'introduction de "ministères spéciaux" pour les femmes serait perçue par beaucoup comme l'expression d'un manque de reconnaissance de l'égalité de valeur du baptême.

1.12 Respecter l'égalité de la dignité baptismale

C'est précisément à la dignité baptismale qu'un poids particulier a été donné lors de l'étape de l'Eglise locale et continentale du processus synodal. Une conception du ministère ordonné et des critères d'admission qui contredisent l'égalité de dignité par le baptême sont perçus comme mettant à mal une Eglise synodale. Cela va directement à l'encontre de la mission de l'Eglise dans le contexte d'une société comme la Suisse, qui respecte l'égalité des sexes en tant que norme culturelle et juridique.

<p>1.13 Ouverture du diaconat aux femmes</p>
<p>L'ouverture du diaconat aux femmes est saluée si elle est l'expression d'une évolution vers une reconnaissance égale de la dignité baptismale des hommes et des femmes dans l'Eglise. En revanche, une forme spéciale de diaconat "pour les femmes" serait considérée, dans le contexte suisse, comme l'expression d'une relégation des femmes, au même titre que la gradation du diaconat par rapport au ministère ordonné.</p> <p>Si l'Eglise doit gagner en crédibilité fondamentale dans sa mission au sein de la Suisse, la pleine équivalence de la dignité baptismale en faveur de la capacité d'évangélisation de l'Eglise doit aussi se refléter dans son ministère ordonné.</p>
<p>1.14 Inculturations multiples</p>
<p>La diversité culturelle de la société augmente fortement. Les différents âges de la vie, la migration, la numérisation, etc. modifient les formes d'expression culturelle et leurs significations. Une Eglise synodale doit ici faire preuve d'un courage sans cesse renouvelé pour l'inculturation. Les rencontres synodales doivent trouver différentes formes d'expression culturelle - et conduire elles-mêmes à un changement et à une adaptation des formes d'expression de l'Eglise, dans la liturgie, dans la langue, dans la spiritualité, dans ses formes de communauté, dans ses possibilités de participation et d'engagement ...</p>
<p>2 COMMENT CES RELATIONS PEUVENT-ELLES ÊTRE ORGANISÉES DE MANIÈRE CRÉATIVE AFIN DE TROUVER UN "ÉQUILIBRE DYNAMIQUE ENTRE LA DIMENSION DE L'EGLISE DANS SON ENSEMBLE ET SES RACINES LOCALES" ?</p>
<p>2.1 La subsidiarité comme condition préalable</p>
<p>L'Eglise catholique est synodale à tous les niveaux, ou n'est pas synodale. Le développement synodal de l'Eglise locale doit trouver une forme au niveau régional, mondial et universel qui soutienne subsidiairement la synodalité à tous les niveaux. La distinction des niveaux, de leurs compétences, de leurs responsabilités et de leurs pouvoirs nécessite une clarification contraignante afin d'aboutir à des relations subsidiaires.</p>
<p>2.2 Collégialité synodale</p>
<p>De même qu'au niveau de l'Eglise locale, la participation du peuple de Dieu à l'ensemble du chemin synodal de processus qui mène à la prise de décision et de prise de décision elle-même doit répondre aux critères de la synodalité elle-même, il en va de même pour les conférences épiscopales, pour l'exercice de la collégialité régionale des évêques, pour la collégialité mondiale et pour l'exercice du ministère pontifical.</p> <p>En principe, les évêques sont tenus de faire entendre les impulsions synodales de leurs Eglises locales à d'autres niveaux de l'Eglise. Ce n'est qu'ainsi que la richesse du peuple de Dieu dans sa synodalité et sa mission peut être perçue de manière adéquate et prise en compte au niveau de l'Eglise concernée.</p>

<p>2.3 Soutenir la diversité au niveau synodal</p>
<p>Chaque forme concrète de synodalité et de mission a ses limites. Cela peut et doit même être compris dans toute concrétisation de l'Eglise en mission comme une réalité nécessaire de sa mission respective, car sans cette disposition à la concrétisation dans les contextes, les cultures et les langues multiples et dynamiques, le témoignage de l'Eglise ne resterait qu'abstrait et stérile, voire l'expression du simple ressentiment de l'Eglise envers le monde.</p> <p>Dans ce contexte, il n'y a de synodalité et de mission que par la possibilité d'inculturation. Les Eglises locales et les régions ecclésiastiques doivent pouvoir et être autorisées à se développer différemment. Ce n'est qu'ainsi qu'elles seront en mesure de rencontrer réellement les personnes et d'établir des relations d'égal à égal en reconnaissant leur dignité, comme le veut une Eglise synodale.</p>
<p>2.4 Les offices dans le contexte culturel</p>
<p>Il apparaît ainsi clairement que la forme et l'exercice des ministères doivent pouvoir varier d'une région à l'autre pour que l'Eglise en mission puisse s'adapter à la culture de son propre contexte. Les critères d'admission et d'exercice des ministères doivent être compréhensibles et acceptables dans leurs contextes culturels respectifs, même si les différentes cultures ne sont pas pour autant considérées sans esprit critique.</p>
<p>2.5 Pratiquer la synodalité à l'échelle mondiale</p>
<p>C'est précisément au niveau des régions et de l'Eglise universelle que l'échange entre les différentes expériences de la mission et de l'Evangile est nécessaire. C'est une occasion importante d'apprendre les uns des autres, mais aussi de critiquer ou de corriger la forme propre de l'Eglise synodale et de la mission.</p>
<p>2.6 Impliquer les personnes dans le Synode</p>
<p>Au niveau régional et mondial, la qualité synodale de l'Eglise ne sera pas atteinte si l'on parle des personnes sans les inclure elles-mêmes dans la discussion. Il est donc nécessaire de concevoir les assemblées synodales de l'Eglise au niveau régional et mondial de manière à ce que le peuple de Dieu y soit représenté avec une représentativité adaptée aux thèmes choisis. L'ouverture récente du synode de Rome à des représentants de toute l'Eglise doit donc être poursuivie et développée.</p>
<p>2.7 Mission universelle et locale de l'Eglise</p>
<p>Au niveau régional et mondial, il convient de traiter les thèmes qui concernent des personnes dans le monde entier et qui ne peuvent être résolus qu'au niveau mondial. Le défi du changement climatique ou les questions de justice comme condition d'une paix durable, par exemple, nécessitent, outre les efforts des Eglises locales et régionales dans la mission, le témoignage de l'Eglise universelle avec le Pape. En même temps, les impulsions synodales et les concrétisations de la mission de l'Eglise se répercutent toujours sur les autres niveaux. Des boucles de consultation mutuelle sont nécessaires pour développer la dynamique de toute l'Eglise synodale catholique.</p>

<p>2.8 Caractère provisoire des décisions synodales</p>
<p>Les défis de la synodalité et de la mission ne visent donc pas simplement des résultats définitifs et durables, même au niveau mondial ou universel de l'Eglise. Au contraire, des réponses sont trouvées dans et pour certaines situations de l'histoire ; à chaque fois comme impulsion pour l'examen synodal continu et la conversion de l'Eglise, au niveau local, régional et mondial, dans sa mission et dans sa synodalité continue.</p>
<p>2.9 Renforcer la responsabilité de l'Eglise locale en matière de liturgie et d'inculturation</p>
<p>La liturgie a un rôle clé à jouer dans l'Eglise. Elle doit également refléter les qualités d'une Eglise synodale et de sa mission, les inspirer et les nourrir. Pour cela, il est nécessaire que des liturgies, des formes d'expression et des modes d'expression culturellement adaptés soient développés au niveau de l'Eglise locale et régionale et puissent prendre place dans la liturgie. L'évolution de la langue, justement, est partout vivante et renvoie à des changements dans les sociétés et les cultures. Il est donc important que les personnes deviennent co-créatrices et co-créateurs du langage et des modes d'expression liturgiques pour leurs cultures linguistiques respectives. Ce n'est qu'à cette condition qu'une liturgie participative et axée sur l'inclusion est possible.</p>
<p>2.10 Compétences et responsabilités échelonnées</p>
<p>Un "contrôle" par l'Eglise universelle de l'adéquation des formes développées et pratiquées n'est donc pas réalisable et n'a pas de sens. Il convient plutôt d'expérimenter et d'introduire des responsabilités et des compétences échelonnées pour veiller à la bonne qualité de la liturgie au niveau des Eglises locales et régionales. En principe, la diversité dans la liturgie ne doit plus être considérée comme une menace, mais comme la richesse d'une Eglise synodale vivante dans sa mission.</p>
<p>2.11 Lex orandi - lex credendi : liturgie synodale d'une Eglise synodale</p>
<p>Dans la vie de l'Eglise, la qualité synodale de l'Eglise ne se manifeste nulle part ailleurs que dans la liturgie. Là où la liturgie est surtout vécue comme l'expression d'une reconnaissance inégale de la dignité des baptisés et comme un signe ou un symbole de rejet des femmes, elle ne peut pas remplir sa fonction dans la vie de l'Eglise. Les sensibilités à l'égalité des sexes étant culturellement différentes, il semble urgent de permettre des critères d'admission à tous les ministères différents selon les régions.</p>
<p>2.12 Priorité à la synodalité et à la mission dans les critères d'admission à l'ordo</p>
<p>La prétention de n'admettre que des hommes au ministère ordonné et le maintien d'une réponse uniforme au niveau de l'Eglise universelle doivent être subordonnés à la possibilité d'une Eglise synodale et à sa mission féconde. De même, la célébration vivante de l'Eucharistie dans la vie des communautés doit être considérée comme plus importante que la seule admission d'hommes célibataires au ministère sacerdotal.</p> <p>Il en va de même pour certaines parties de la tradition doctrinale et de la discipline de l'Eglise. Dans le sens d'une hiérarchie des vérités, qui peut et doit être remplie différemment selon les régions et les cultures, la diversité pastorale doit être considérée dans le doute comme plus importante pour</p>

la mission de l'Eglise que l'uniformité de la doctrine et de la discipline. L'échange synodal entre l'Eglise locale et l'Eglise universelle reste toutefois important.